



Manifestations d'ampleur du monde de la petite enfance partout en France

Communiqué du 24 mai 2019



Plusieurs milliers de professionnel.le.s et de parents ont à nouveau manifesté dans près de 50 villes le 23 mai pour une réforme qui remette à l'endroit l'accueil de la petite enfance : 2500 à Paris, 1500 à Marseille, 800 à Toulouse, 700 à Lyon, 400 à Nantes, 300 à Nice et Montpellier, 200 à Annecy et Carpentras, 150 à Grenoble et Metz..., des centaines de crèches étaient en grève.

À l'issue de la manifestation "Pas de bébés à la consigne" a été reçu par Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès d'Agnès Buzyn. Notre mobilisation commence à porter ses fruits sur deux aspects essentiels, celui du ratio relatif aux qualifications professionnelles et celui du taux d'encadrement :

- Madame Dubos a confirmé son engagement à maintenir le ratio de 40/60 concernant les qualifications professionnelles, en indiquant explicitement que les professions du premier groupe resteront celles inscrites dans la législation actuelle. Nous lui avons cependant rappelé la demande des professionnel.le.s de revenir à un ratio de 50/50.
- Le gouvernement ouvre la discussion sur l'alternative entre un taux d'encadrement à 1 pour 5 enfants avant 18 mois et 1 pour 8 après ou bien 1 pour 6 tous âges confondus. Le seuil de 15 mois n'est donc plus d'actualité ce qui constitue un second succès. Nous avons indiqué à Madame Dubos que nous serions favorables à une autre déclinaison équivalente au taux global de 1 pour 6, à savoir 1 pour 5 enfants avant 18 mois et 1 pour 7 après, ce qui constituerait une avancée réelle vers le taux global de 1 pour 5 que nous revendiquons.

Concernant les micro-crèches : 2 pistes sont envisagées par le gouvernement, à savoir augmenter la capacité d'accueil à 12 ou bien à 15. Nous avons rappelé que le plafond de 12 enfants était le maximum acceptable, compte-tenu du cadre dérogatoire des micro-crèches concernant les qualifications et de leur financement PAJE qui défavorise la mixité sociale en leur sein.

Concernant les surfaces d'accueil : la secrétaire d'État a indiqué que, dans les zones à forte pression foncière, la surface réduite de 5,5m² serait complétée par une surface intérieure ou extérieure d'activités de 2m² par enfants. Or ce sont dans les salles habituelles de vie que les enfants passent la plus grande part de leur journée. Et ce changement concernerait 604 communes pour plus de 22,6 millions d'habitants selon les données INSEE, ... C'est pourquoi nous avons rappelé notre attachement à la surface minimale de 7m² par enfant en tout point du territoire.

Enfin l'accroissement du surbooking figurant dans le projet de réforme actuel permettrait demain aux gestionnaires d'accueillir des enfants en surnombre de façon quasi quotidienne. La secrétaire d'État a indiqué que l'objectif était d'abord de pallier à des situations urgentes et inattendues de manque de personnel ou répondant à un besoin urgent des familles. Si telle est l'intention, cela requiert que le projet soit réécrit dans ce sens et non dans celui d'une optimisation des taux de fréquentation des crèches au détriment de la qualité d'accueil des enfants.

Madame Dubos a indiqué que nos revendications & propositions seraient examinées attentivement, la consultation en cours devant se conclure sans précipitation mais avant l'adoption des ordonnances au plus tard en février 2020.

Pour discuter de la réforme du gouvernement et compléter nos revendications, nous invitons les professionnel.le.s et les parents à organiser des assemblées générales partout en France. A Paris le 4 juin, 19 heures, 3 rue du Château d'eau

www.pasdebebesalaconsigne.com

pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr

